

## ✝ Commanderies par département ✝

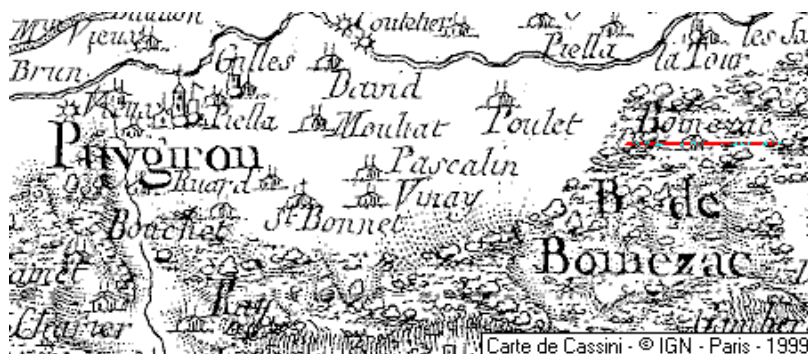
Les commanderies de France triées par département

### Département de la Drôme

#### Boynesac (26)

Maison du Temple de Boynessac

*Département: Drôme, Arrondissement: Nyons, Canton: Montélimar, Commune: Puygiron ou La Touche - 26*



*Localisation: Maison du Temple de Boynessac*

Les Templiers furent très probablement installés à Boynesac par Gontard Loup, ou bien son fils, ce même Gontard Loup est le fondateur de l'abbaye d'Aiguebelle en 1137. La nouvelle Maison du Temple de Boynesac bénéficie de la protection de la famille Adhémar. Il c'est installé de très bons rapports entre la Maison du Temple de Richerenches et l'abbaye d'Aiguebelle. La Maison de Boynesac étant une dépendance de Richerenches.

Cette famille seigneuriale aux multiples rameaux - Rochefort, Dalmas, Loup - devait donner de nombreux frères à la Maison du Temple de Richerenches.

Sources: Extrait de l'ouvrage de Damien Carraz, *L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312)* — Presses Universitaires de Lyon — 2005 — [Livre numérique Google](#)

## Maison du Temple de Boynessac

Sur cette commanderie nous ne connaissons que les noms de deux commandeurs signalés comme témoins dans les actes de Richerenchès.

Guigues Lautard, 1183.

Raymond de Clarensac, 1209.

Sources: Laurent Dailliez — *Les Templiers en Provence* — Alpes-Méditerranée Editions, 1977, Impres'Sud — Nice

Top

## Clansayes (26)

Maison du Temple de Clansayes

*Département: Drôme, Arrondissement: Nyons, Canton: Saint-Paul-Trois-Châteaux— 26*



*Localisation: Maison du Temple de Clansayes*

Clansayes était dans le XIIIe siècle un Maison des Templiers. On y distingue encore, au milieu des ruines de ce malheureux village, celles de La Maison du Temple et de l'ancienne chapelle.

C'est en 1023 que le nom de Clansayes est écrit sur une charte de l'abbaye de Cluny et le 04 août 1164 une donation aux Templiers est signée à « Clarencaias » avec comme

témoin Ugo sacerdos de Clarencaias.

Il est question dès 1233 du château de Clansayes dans le cartulaire de Saint Paul-Trois-Châteaux. C'est à partir du XIIe siècle que seront édifiés le donjon et l'église romane. Le donjon est entouré d'une douve sèche où restent encore les traces du pont-levis.

*Sources: M. Delacroix, Extrait de la Statistique de la Drôme. Grenoble 1835.*

Top

## Lachal (26)

Maison du Temple de Lachal

*Département: Drôme, Arrondissement: Valence, Canton: Drôme des collines, Commune: Epinouze - 26*



*Localisation: Maison du Temple de Lachal*

— Il y avait un **moulin du Temple** de Lachal appartenait sous les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem au Comte de Valin, commandeur de l'Ordre des Templiers de Lachal. - *Département: Drôme, Arrondissement: Valence, Canton: Saint-Vallier, Commune: Albon - 26*

— Templiers de Lachal, ancienne Maison du Temple puis commanderie des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem connue dès 1317.

Jacques Molay, grand maître des Templiers, Ordre militaire et religieux fondé en 1118, et tous les chevaliers du Temple qui se trouvaient en France périrent sur le bûcher en 1314, à la suite d'un procès inique intenté par Philippe-le-Bel qui voulait s'approprier leurs immenses richesses.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem leur succédèrent en leurs biens dans cette province, c'est pour cela que plusieurs sont appelés Temples.

*Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Auteur: Société d'archéologie, d'histoire et de géographie de la Drôme. Editeur: Secrétariat de la société à Valence 1866-1972. Tome 44, année 1910*

## Maison du Temple de Lachal

Le Temple d'Albon dépendant du membre de Lachal, à 6 lieues d'Ornacieux (Isère), à une lieue et demie de Lachal, dans la paroisse de Saint-Romain-de-Surieu (sur la carte de Cassini près d'Albon - Drôme), où il y avait chapelle autrefois, consiste en un domaine, moulin. « Revenu 600 livres »

*Sources: Léopold Niepce: Le Grand-Prieuré d'Auvergne - Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Lyon, Librairie Générale Henri Geors - Bâle - Genève - 1883.*

## Maison du Temple de Lachal

Après la suppression de l'ordre des Templiers en 1310, le Temple de Vaulx passa aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Suivant les notes laissées par Brouchoud et qui ont été publiées par Léopold Niepce, les Hospitaliers ajoutèrent à la commanderie de Vaulx d'autres domaines provenant des biens Templiers sis à Montiracle, La Verpillière, Vourey, Ornacieux, **Lachal**, Bellecombe, La Chapelle du Péage-de-Septème, l'hôpital de la Tour-du-Pin et celui de Charvieu, Monchausson. Nemi-Tenay et la Grange-Blanche.

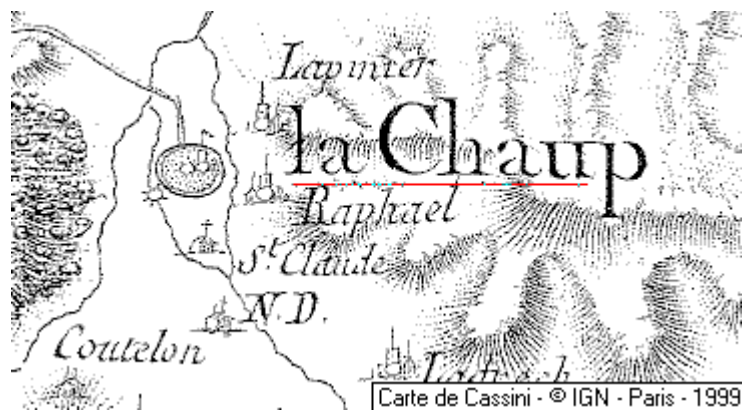
*Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.*

Top

## Lachau (26)

Maison du Temple de Lachau

*Département: Drôme, Arrondissement: Nyons, Canton: Nyons et Baronnie, Commune: Lachau - 26*



*Localisation: Maison du Temple de Lachau*

Lachau, Tour des templiers (XIIe Siècle) ou Mont du Riable. La maison du Temple de Lachau, que nous étudions ici parce qu'une partie de ses possessions se trouvait dans les limites historiques de la Provence, est mentionnée en premier lieu dans un acte des 6-10 avril 1252 par lequel le maître de la milice en Provence remit au prieur de Sainte-Marie de Aregrandis, des biens sis à La Baume, au Poët et à Orpierre (diocèse de Gap), en échange de plusieurs églises que ledit prieur possédait à Vidauban (diocèse de Fréjus).

On peut cependant admettre que les Templiers s'étaient établis à Lachau dès le XIIe siècle. En effet, une puissante famille de la région - les Mirabel - comprenait alors trois branches: les Mévouillon, les Montauban, les Lachau, et l'on sait que les membres des branches de Mévouillon et de Montauban furent parmi les bienfaiteurs de Richerenches. Pour les Lachau il n'y a pas une telle certitude évidemment, puisque les traces de leurs donations à l'Ordre ne pourraient se retrouver que dans le recueil des chartes de la commanderie locale, qui n'a pas survécu. Mais on sent bien, en parcourant les actes de l'époque, qu'ils n'ont pas pu ne pas s'associer au mouvement de générosité qui se manifestait alors en faveur de l'Ordre. D'autant plus que les membres de la famille de Lachau étaient des familiers du Temple au XIIe siècle: trois d'entre eux figurent parmi les témoins des actes passés à Richerenches (Jean de Lachau et Raimbaud de Lachau en 1163, Hugues de Lachau en 1168). Un autre devint membre de l'Ordre.

En tout cas, la maison de Lachau était pourvue d'un commandeur en 1252 et celui-ci paraissait même avoir un droit de regard sur les possessions que l'Ordre avait dans la région de Gap, sans doute comme chef d'une préceptoriale. C'est probablement à ce titre qu'il assista à l'acte précité.

Les seuls biens du Temple que nous puissions rattacher directement à la maison de

Lachau se trouvaient à:

Les **Omergues**, *Département: Alpes-de-Haute-Provence, Arrondissement: Forcalquier, Canton: Sisteron - 04*

Et à

**Séderon**, *Département: Drôme, Arrondissement: Nyons, Canton: Nyons et Baronnie - 26*

tout au moins dans le cadre de cette étude.

Nous signalerons ailleurs celles qui se trouvaient hors de la Provence. Il est vraisemblable qu'à partir de 1252 ladite maison s'enrichit de certains biens qui dépendaient jusque-là du commandeur de La Baume, près de Sisteron.

*Sources: Joseph-Antoine Durbec - Les Templiers et Hospitaliers en Provence et dans les Alpes-Maritimes - Editions, Le Mercure Dauphinois - Grenoble - 2001*

## Maison du Temple de Lachau



*Localisation: Image Google, Mont du Riable, Lachau 26 - Sources: **powered by panoramio***

Les Templiers eurent aussi à Lachau un monastère qui fut détruit en 1318, lors de la suppression de l'ordre. Il reste quelques parties des bâtiments qui servent maintenant aux usages agricoles.

*Sources: Statistique du département de la Drome - Par Nicolas Delacroix - Paris 1835*

## Precepteur de Lachau arrêté en 1307

Fr. Guillel Augeri Preceptor de la Chau.

*Sources: L'Histoire Chronologique de Provence, tome II depuis l'établissement de son comté jusqu'aujourd'hui le XVIIe siècle. Par le sieur Honoré Bouche*

## praeceptores de Lachau

Pons Neil (Poncius Niellus) - 1252.

Guillaume d'Auger (Guillelmus Augerl) - 1308

Les dépendances de ces maisons se trouvent à Sederon, et à Sainte-Colombe dans les Hautes-Alpes, (arrondissement Gap, canton Orpierre) le bourg (Castrum) de La Brillanne dans les Alpes-de-Haute-Provence, (arrondissement Forcalquier, canton Peyruis).

*Fonds: — Archives des Bouches-du-Rhône, B.151, 155, 156, 296, 433*

*— Voir Schottmuller, II, pages 424, 426 et 429.*

*— Prutz, pages 336, 342.*

*Sources: E.-G. Léonard. — Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. —*

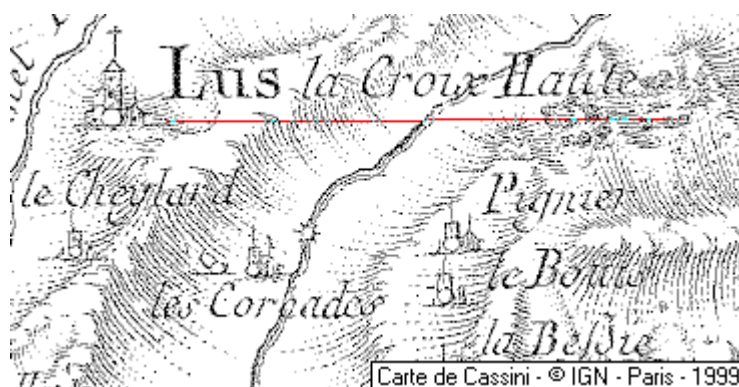
*Paris, E. Champion, 1930. In-8, xv-259 pages.*

Top

## Lus-la-Croix-Haute (26)

Maison du Temple de Lus-la-Croix-Haute

*Département: Drôme, Arrondissement: Die, Canton: Châtillon-en-Diois, Commune: Lus-la-Croix-Haute - 26*



*Localisation: Maison du Temple à Lus-la-Croix-Haute*

Pons d'Allan, mai 1155 (1)

Hugues de Barcelonne, procureur général de l'Ordre du Temple en Provence et en Espagne, pendant une partie de l'année 1156 (2)

Pierre de Rouvière, aout 1156.

Hugues de Barcelonne, aout et septembre 1157. Pendant ce séjour, Pierre de Rouvière est présent en septembre (3)

Hugues de Barcelonne, en mars et en aout 1158.

Hugues de Barcelonne, en aout et novembre 1159.

W. De Bais, maître de la milice en Provence et en Espagne (4), et Hugues de Barcelonne en mai 1160.

Hugues de Barcelonne, en avril 1163 (5).

*1. N° 74, du 25 mai 1155. Dans cette pièce, Pons d'Allan prend le pas sur le commandeur en exercice, Déodat de l'Etang, qui passe au rang de simple témoin. Peut-être avait-il été chargé d'une inspection ou de toute autre mission dépossédant momentanément celui-ci. Il reparait encore dans trois pièces, de 1156, 1163 et 1164, et dans ces chartes il n'est nommé qu'après le commandeur, de même qu'auparavant. Toutefois, il est à remarquer qu'à partir de 1155, ses rares apparitions à Richerenches et à Roaix coïncident presque toujours avec la présence d'un des hauts dignitaires de la langue de Provence et d'Espagne, Pierre de Rouvière, Hugues de Barcelonne, Hugues Gaufridi, ce qui donnerait à supposer qu'il était investi de quelque charge au magistère de la langue.*

*2. Etait l'année précédente encore commandeur de **Lus-La-Croix-Haute**, Drôme. (Abbé Guillaume, Chartes de Durbon, n° 245)*

*3. Ce séjour est le dernier que Pierre de Rouvière ait fait à Richerenches en qualité de maître de la langue de Provence et d'Espagne.*

*4. Le séjour de W. de Bais, qualifié *magister militum Templi*, avec Hugues de Barcelonne à Richerenches, est attesté par la charte n° 190, d'avril 1161, comme ayant eu lieu précédemment. Pendant ce séjour avait été jugé un différend entre le Temple et la famille de Bérenger; celle-ci avait alors donné acte de sa soumission à la sentence des arbitres, à W. de Bais et à Hugues de Barcelonne, charte qui n'a pas été transcrite au Cartulaire; et par la pièce n° 190, elle confirme cette soumission par serment à Déodat de l'Etang, commandeur de Richerenches, en relatant à nouveau les clauses de la sentence. La charte primitive n'avait sans doute pas été versée aux archives de la commanderie, pour que celle-ci en ait fait dresser une nouvelle.*

*Les faits exposés dans cette dernière ne permettent pas de supposer qu'un long intervalle se soit écoulé depuis le jugement arbitral et la présence de Hugues de Barcelonne à Richerenches au mois de mai précédent, nous étant attestée par la pièce n° 85, nous avons cru pouvoir placer au même moment le séjour de W. de Bais. La formule « *magister militum Templi* » est souvent employée en Occident pour désigner le maître, ou ainsi qu'il a été dit plus tard, le grand précepteur de la langue.*



*Elle a souvent été la cause de confusions avec la grande maîtrise de l'ordre.*

*5. Ce séjour de Hugues de Barcelonne à Richerenches, en qualité de procureur général de la langue de Provence et d'Espagne, est le dernier. On l'y retrouve plus tard, de 1170 à 1172, simple chevalier, et, comme tel, cédant le pas à Déodat de l'Etang, encore commandeur en titre. Lorsqu'un chevalier, après de longs services, était contraint à l'inaction par la vieillesse ou par des blessures auxquelles il avait survécu, il semble avoir été d'usage de l'envoyer finir ses jours dans une maison de l'ordre rapprochée de son pays natal. Il est fort probable que Hugues soit revenu à ce titre se fixer à Richerenches. On avait maintenu un écuyer à son service, dont il est fait mention dans la pièce n°115.*

*Sources: Cartulaire de la Commanderie de Richerenches de l'Ordre du Temple (1136-1214), publié et annoté par le marquis de Ripert-Monclar, Ordre du Temple. Commanderie (Richerenches, Vaucluse). Editeur: F. Seguin (Avignon), H. Champion (Paris) 1907*

### **1155, 23 octobre**

Vente par Pierre de Roveria, maître du Temple en Espagne, et Hugues de Barcelone, commandeur de Lus sous lui, par le conseil de leurs frères, Guigues de Spennis, Etienne d'Orange, Guillaume Lucet, à la chartreuse de Durhon, d'une aumône à eux donnée par Rolland Albuin, consistant en biens à Recours, moyennant 50 sous valentinois.

Témoins: Gérard de Châteauneuf, chevalier, Hugues de Barcelone, Briccius du Bauchaine, Guigues de Veynes.

Copie, Cartulaire de Durbon, n°17.

### **1173, septembre.**

Transaction entre la chartreuse de Durbon, André étant prieur, et les Chevaliers du Temple [de Lus], Hugues Gaufridi étant commandeur, relativement à leurs pâturages, faite par l'entremise de Bertrand, évêque de Sisteron; Durbon renonce au pâturage des Crozets, et le Temple à celui de la Jarjeatte.

Témoins: Pierre de Dausarno, prieur de Veynes Humbert du Serre, prêtre Etienne de Baro, Raymond de Rochebrune, André de

Moidans, templiers; Pierre de Miscone, Jean de Chaafalc, Pierre de Limaisa.

Sur la pente de la Burriane.

Originale, archives des Hautes-Alpes.

### **1173, septembre**

Burriane.

Transaction entre les frères de Durbon et les chevaliers du Temple [de Lus], présents Bertrand, évêque de Sisteron, André prieur de Durbon et Hugues Gaufredi, maître de la maison du Temple: on assigne aux premiers les pâturages de la **Jarjatte** (Gargata) et aux seconds ceux dels Crosetz.

Témoins: 4 frères du Temple, Pierre de Lausarno, prieur de Saint-Cyrice, Ponce Arberti, prieur de Veynes (Veene), Jean prêtre de Saint-Julien, etc.

« Fact. in Podiata Burrianae. - Ne propter labilem. - Cf. 1301. »

Guillaume, Chartes de Durbon, 85-6, n° 91.

Roman, 30a.

*Sources: Regestre Dauphinois ou Répertoire Chronologique et Analytique des documents imprimés et manuscrits, relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349. Par le chanoine Ulysse Chevaliers, tomes I, II, III, V, VII. Vienne Mars MCMXXVI.*

## 1176

Transaction entre les Templiers de Lus et Raimbaud, Jaucerand, Agnellus, Eudes de las Cheisas, Pierre Arbert, Guichard et Raymond, ses frères, à propos de certains pâturages à la Jarjeatte que ces derniers donnent à la maison de Durbon.

Témoins: Pierre, prieur de Guiniaise, Jean, prêtre de Saint-Julien, Guillaume Odo, prêtre, Guigues de Puy-Boson, Etienne de Bocoiro, Raimbaud des Fauries, Hugues du Martoret.

## 1201

Enquête par Guillaume, évêque de Gap, délégué par Jean de Saint-Paul, cardinal-légit, sur les droits réciproques des Templiers et de Durbon, sur les pâturages de Lus, la Jarjeatte et les terres de Recours et de Burriane.

Originale, archives des Hautes-Alpes.

## 1201

Gap

Guillaume (W.), évêque de Gap, juge délégué par commission du cardinal Jean de Saint-Paul, légat du Siège apostolique, pour trancher le différend entre les frères de Durbon et ceux de la milice du Temple de Lus (Luns), avait cité les parties: les Templiers firent défaut et donnèrent pour raison un choix antérieur d'arbitres. Les parties se soumirent ensuite à une 2e commission du cardinal à l'évêque. Au jour fixé, les Templiers firent de nouveau défaut. Absorbé par d'autres affaires, le prélat confia à son archidiacre, Guillaume (W.) Claustra, d'entendre les allégations et réponses des parties et de recevoir les dépositions des témoins. Les Templiers firent opposition au dernier

point, mais on passa outre. Etienne de Boule (Bolc) témoigna que le comte Ysoard et son fils Pierre donnèrent aux frères de Durbon, dans leur cloître, le pâturage dans toute leur terre, spécialement à la Jarjatte (Gargata); le même jour, il ordonna à Guillaume (W.) Lucet, bailli de la milice, d'en faire sortir les animaux des Templiers de Lus (Luns), ce qui eut lieu le lendemain. Le même et d'autres témoignent de l'usage des chartreux au territoire del Croset, dont le bailli du comte chassait les Templiers. Ponce Arberti témoigne de la transaction entre André, prieur de Durbon, et Hugues Gaufredi, commandeur de la milice du Temple, faite sous la roche de Burriane, qui attribua les pâturages de la Jarjatte à Durbon et ceux de Croset au Temple; elle remonte à 26 ans; Bertrand, évêque de Sisteron, et Pierre Pineti intervinrent [sept. 1173]. Les Templiers y contrevinrent plusieurs fois, mais leur supérieur, Guigues de Selleu, les força à satisfaction, que le prieur refusa d'accepter. Pierre Pineti raconte en détail l'accord [de 1178]. Sceaux d'Humbert, évêque de Die, de son église, de Guillaume évêque de Gap. Guillaume, Chartes de Durbon, sceaux, 174-9, n°s 246 et 248.

Roman, 48b.

*Sources: Regestre Dauphinois ou Répertoire Chronologique et Analytique des documents imprimés et manuscrits, relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349. Par le chanoine Ulysse Chevaliers, tomes I, II, III, V, VII. Vienne Mars MCMXXVI.*

## 1205

Approbation par Robert, maître du Temple de Lus, et Guillaume Gibelin, prieur de Durbon, des conventions passées entre leurs prédécesseurs en 1205.

Témoins: Didier, évêque de Die, P. Leutard, Prieur de Guinaise, Guillaume Artaud.

Château d'Aix (Drôme)

Archives des Hautes-Alpes.

Voir les actes du 15 juillet 1205 et de 1209 à 1212.

Celui-ci est daté par les années du pontificat de Didier, évêque de Die.

## 1205

15 juillet (ides de juillet).

Sentence arbitrale prononcée par Etienne de Valence entre Robert, maître du Temple de Lus, et Durbon, Durand étant prieur. Le Temple n'aura plus de droits sur la Burriane, Chamousset et Recours, la Jarjeatte, Vaunière et Lus seront communs. Mille sous d'amende contre les contrevenants.

Cautions: Humbert, évêque de Die, Guillaume Artaud, Guigues de Lunel, W. Gibelin, procureur de la Chartreuse.

La Bécée. Originale, Archives des Hautes-Alpes

## 1220

12 décembre 1220 (2 des ides de décembre).

Confirmation par Raymond d'Agoult, à Durbon et aux Templiers de Lus, des donations à eux faites par Isoard, comte de Die, Pierre Isoard, son fils, Raymond et Isoarde, père et mère du confirmant.

Archives de l'Isère, B, 3, 312.

## 1224

4 novembre 1224 (2 des nones de novembre).

Confirmation par Guillaume Artaud, approuvée par Isoard, son fils, des donations faites à Durbon, par Isoard, comte de Die, et Pierre-Isoard, son fils, du droit de pâturage à Lus, à la Jarjeatte, à Chamousset, au Garnaisier, à Montmaur et en Dévoluy même confirmation pour les Templiers de Lus.

*Tableau historique du département des Hautes-Alpes. Inventaire et analyse des documents du Moyen âge relatifs au Haut-Dauphiné, 561-1500. Par Roman, Joseph. Éditions Picard, Paris 1887.*

## Domaine du Temple à Lus-La-Croix-Haute

Guigoni Lautardi ou « de Selleu » ? ou mieux, « de Sellon » - 1173, Forey, The Templars in the Corona of Aragon

Raimundus ? commandeur, 1226

*Sources: Archives des Bouches-du-Rhône, H2, 164. - Archives des Hautes-Alpes. - Voir l'Abbé Paul Guillaume, Chartes de Durbon, Paris 1893, in-8°*

## 1226

En 1226, l'évêque Bertrand y fonda une commanderie de Templiers, qui avaient déjà un prieuré à Recoubeau. Il les dota richement; il leur donna toutes les églises de Valdrôme, de la Bâtie-des-Fonds et des Prés, ainsi que des fonds de terre, des dîmes, des censés et la juridiction sur 80 habitants, le tout sous la redevance annuelle de 200 setiers de froment et de blé, et de 8 sous viennois. Pour les amateurs de détails de ce genre, j'ajouterai que les dîmes étaient à raison du vingtième pour les blés, vins, légumes, agneaux et chevreaux, et du trentième pour les raisins.

Cette commanderie a laissé des souvenirs à Valdrôme et dans les environs; maints endroits y portent encore le nom des Templiers. Elle s'enrichit assez rapidement, comme le font d'ordinaire les établissements religieux.

Voici quelles furent ses principales dépendances:

Le prieuré de Recoubeau dont j'ai déjà dit un mot. En 1240, l'empereur Frédéric l'augmenta d'un domaine situé sur les bords de la Drôme, et cette donation fut confirmée par Bertrand de Mison, seigneur du lieu.

Au col de Cabre, le pâturage et les directes concédés par Armand et Raimbaud de Flotte, en 1254.

Au col de Menée et à Châtillon, des granges qui furent usurpées par la commanderie de Trièves, puis restituées à celle de Valdrôme en 1345.

Au Villard de Boulc, des tasques (droits sur les blés et les fruits) et des dîmes qui furent réglées par une sentence arbitrale de l'an 1320, lors d'un différend entre le commandeur et Raymond des Baux, seigneur de Boulc.

A la Caise, près de Lus-la-Croix-Haute, une maison et une chapelle détruites pendant les guerres de religion.

A Aix, à Montmaur, à Beaurières, à Saint-Dizier et à Sigottier (Hautes-Alpes), des directes.

A Die, une pension sur une maison et un jardin acquis, en 1528, d'Honoré des Herbeys, conseiller au Parlement de Grenoble.

Lors de l'abolition de l'ordre des Templiers (1312), la commanderie de Valdrôme fut donnée aux chevaliers de Malte et devint une des dépendances du grand prieuré de Saint-Gilles. Elle fut alors affectée aux chapelains conventuels et frères servant d'armes. Le commandeur qui était censé l'administrer, n'y venait que bien rarement et en percevait les revenus par un fermier. Ces revenus étaient estimés, en 1735, à 1,400 livres (1).

Par suite de cette fondation et de la juridiction qui y était attachée, les Templiers devinrent comme lès Meuillon, les Artaud et les d'Agoult, coseigneurs pariers de Valdrôme; mais leur juridiction fut reprise un siècle plus tard par l'un des successeurs de l'évêque Bertrand.

Ce fut Amédée de Genève, grand prélat fort soigneux de son temporel, qui commença à

réduire les coseigneurs sous l'autorité de l'église.

En 1254 (2), Raymond de Meillon, au moment de quitter le monde pour entrer dans l'ordre de saint Dominique, lui fit donation de tout ce qu'il possédait à Valdrôme.

Le 17 septembre 1322, — peut être lorsque les chevaliers de Malte prirent possession de la commanderie, — l'évêque Guillaume de Roussillon modifia les conditions de la donation faite en 1226 aux Templiers. Il réduisit à 45 la pension de 200 setiers de blé qu'ils devaient à l'église de Die, et, en échange, ils abandonnèrent leur juridiction sur 80 habitants (3). Par suite de ce traité, les chevaliers cessèrent d'être coseigneurs de Valdrôme, où ils sont restés jusqu'à la Révolution à titre de simples possesseurs de fief. Ils y conservèrent le droit de patronage, c'est-à-dire que lors de la vacance de la cure, ils présentaient à l'évêque un ecclésiastique de leur choix pour le remplacer.

Le 3 mars 1370, Louis de Villars conclut un échange avec Guillaume Artaud, l'un des descendants de Josserand, seigneur de Luc. Artaud lui céda tout ce qu'il avait à Valdrôme, et l'évêque lui donna la vingt-quatrième partie de sa terre de la Motte.

Cette parerie était la troisième que les évêques réunissaient à leur domaine; il leur restait encore à acquérir la plus importante, celles des d'Agout.

*1. Voyez sur la commanderie de Valdrôme: Columbi. De rébus gest. Valent, et Diens, Episc. In-4°, page 121; — Inventaire de la charte des comptes, loc. cit. (Dénombrement fourni le 3 avril 1540 par le commandeur Antoine Granier); — Archives départementales des Bouches-du-Rhône, série H, (fonds de Saint-Gilles).*

*2. Je trouve cette date qui n'est pas indiquée par Columbi (loc. cit., p. 127) dans le Dict. hist. et topogr. du Dauphiné, par Guy Allard (Mss. de la Bib. de Grenoble), T. III., art. de Laval-Drôme. Cet auteur dit que l'évêque acquit la portion des Meillon.*

*3. Mémoire pour Mre Daniel Joseph de Cosnac, évêque et comte de Die... contre M. le président de Ponnat... in fol de 64 pages (Grenoble, A. Faure), pages 39 et 40.*

*Sources: Recherches sur les seigneurs de Valdrome en Diois. 2e édition, par Rochas, Adolphe. Valence Juillet 1870.*

Lus-la-Croix-Haute



Crédit photo **Le Proprio** pour patrimoine de France.

La commune de Lus-la-Croix-Haute possède trois édifice de culte, chacun ayant son intérêt historique, touristique ou esthétique: l'église Saint Etienne au coeur du village, la chapelle de la Visitation à la Jarjatte en face des Aiguilles, la chapelle Saint-Jean Baptiste aux Lucettes. Plus les restes d'une église de templiers...

Les templiers, par leur organisation, leurs richesses, leur fin tragique ont inspiré la légende et fait rêver, voire fantasmer. On leur attribue des lieux de culte qui n'ont souvent rien à voir avec eux et combien de trésors cachés!

A Lus la tradition coïncide avec la réalité, trésor excepté; les textes nous font connaître les supérieurs de l'établissement, magistri ou praeceptores:

Guigues Lautard en 1173

Robert de Tel entre 1204 et 1215,

Raymond en 1226;

l'établissement lui-même est mentionné de 1155 à 1254.

L'ordre a été supprimé en 1312 et ses possessions données aux hospitaliers de SaintJean de Jérusalem, d'où de fréquentes incertitudes à propos de l'attribution originelle de telle ou telle commanderie.

Les ruines de l'église subsistent audessus du hameau de la Caire, au delà des gorges, à une altitude de 1160 - 1170 m, au quartier de Toussière, au pied de l'âpre montagne de ce nom qui culmine à 1916 m d'altitude.

L'abside polygonale en constitue la partie la plus remarquable. Au dehors trois contreforts épaulent les angles du polygone, deux d'entre eux conservant leur base et, à leur partie supérieure, une moulure en larmier pour écarter les eaux de pluie. Deux étroites fenêtres, à double ébrasement, sommées d'un arc en plein cintre, s'ouvrent dans les pans du polygone. Le mur présente un magnifique parement, très régulier et soigné, en petit appareil, avec des éléments plus importants dans les contreforts. L'intérieur, de tracé également polygonal dans sa partie supérieure, mais semi-circulaire à sa base, s'orne d'une arcature qui encadre de trois colonnettes les deux fenêtres. On remarque une piscine liturgique dans le mur à droite, portée par un petit pilastre. Une porte au lourd linteau s'ouvre dans la façade ouest. Un bâtiment sans doute ancien était contigu à l'église au sud. Cette dernière paraît remonter à la charnière des XIIe et XIIIe siècles.



Crédit photo [Le Proprio](#) pour patrimoine de France.

Les templiers, ayant besoin de circuler à travers toute la chrétienté, plaçaient leurs établissements aux points sensibles des routes. A Toussière ils étaient proches de la grande route Grenoble - Sisteron, qui passait entre les montagnes de Malemort et du Pinier; ils se trouvaient aussi sur un chemin qui, par le col de Lus, à 1497 m d'altitude, menait de Lus à la Vière de Glandage et à Die, appelé encore chemin des templiers, et dont une branche, selon des témoignages locaux, se dirigeait au nord vers le col de Grirnone.



Un second établissement de l'ordre paraît avoir existé au col de Cabre, dont le praeceptor s'appelait Guillaume Martin en 1254.

Et peut-être un troisième au col de Menée, sur lequel on est mal renseigné: en 1275 le pouillé de Die, liste de redevances ecclésiastiques, mentionne en effet, en latin mêlé d'occitan, les praeceptores del col de Chabras et de Meney. Il peut s'agir d'un établissement d'hospitaliers, mais on y montre encore la cave des templiers !

Comme on le voit on circulait beaucoup dans les montagnes de notre région au Moyen Age.

La description de l'église, tirée de notes prises il y a un demi-siècle, aurait dû être écrite, non pas au présent, mais au passé, l'édifice étant en partie effondré.

*Sources: H. Desaye - Les renseignements historiques sont tirés de: E.G. Léonard, Introduction au cartulaire manuscrit du Temple (1155-1317) constitué par le marquis d'Albon, Paris, 1930.*

Unité pastorale **Cresto-Diois**

Top

## Montelimar (26)

Maison du Temple de Montélimar

*Département: Drôme, Arrondissement: Nyons, Canton: Montélimar - 26*



*Localisation: Maison du Temple de Montélimar*

Il faut citer la famille des Adhémar qui apparaîtra liée à l'ordre du Temple dans sa seigneurie de Montélimar.

Durant le voyage, Urbain II, en habile diplomate, s'appuie sur les réseaux ecclésiastiques et aristocratiques pour assurer le succès de son entreprise. Ainsi, son étape à Valence s'explique par le fait que l'évêque Gontard est en rapport avec Adhémar de Monteil (169), l'évêque du Puy, qui est lui-même lié au comte de Saint-Gilles.

La dévotion de Tiburge a pu en revanche se transmettre aux Adhémar par l'intermédiaire de son premier époux Gérard Adhémar (mort 1127/9). L'attrait pour le Temple, ici un peu plus tardif mais tout aussi profond, paraît être à l'origine de la présence de l'ordre à Montélimar dont le lignage tenait la seigneurie. Il est d'abord le fait de Guilhem Uc III (205) et de Gérard I Adhémar (206), deux neveux de Gérard Adhémar, puis sera poursuivi par le fils de ce dernier, Lambert Adhémar I (207).

La présence du cimetière n'est pas systématiquement attestée. On en connaît l'existence à Arles, Saint-Gilles, Avignon, Montélimar, Marseille (453).

La plupart des églises sont citées assez tardivement, sans qu'il soit possible de remonter à leur origine. C'est le cas à Marseille (1171-1181), Saint-Paul (1203), Cavaillon (1209), Montélimar (vers 1304), Fos (1308), Tarascon et Orange (1373) (457).

Dans bien des cas, seuls demeuraient donc des Templiers quelques souvenirs relayés par la culture populaire et la toponymie (532).

Les liens sociaux que les commanderies furent capables d'entretenir avec leur entourage laïque doivent aussi se comprendre dans cette perspective du recrutement. Des rapports personnels ont pu favoriser ces liens, comme dans le cas de ce frère de Montélimar reçu vers 1300 à Richerenches par le maître en Provence Guigue Adhémar, qui n'était autre que son «seigneur charnel» (32).

Sous la nouvelle domination aragonaise, cette maison devait encore accueillir de grandes manifestations du pouvoir seigneurial, et notamment la rédaction du contrat de mariage entre Peire Ier et Maria de Montpellier en 1204. On retrouve sensiblement la même attitude à Montélimar, où la maison templière semble intimement liée à la famille seigneuriale des Adhémar qui a sans doute contribué à la fonder. C'est dans l'église de la commanderie que Gérard II Adhémar (mort 1230), bien que paré du titre prestigieux

de vicomte de Marseille, a souhaité se faire inhumer et où épitaphe et messes anniversaires perpétuent donc sa mémoire. Et c'est là encore qu'entre décembre 1280 et janvier 1281, Gérard VI Adhémar et Lambert Adhémar mettent fin à leurs querelles, en présence du frère du premier, le templier Guigue Adhémar, futur maître en Provence. Nombreux sont donc les grands à conserver leur confiance envers les frères au point de les prendre à témoin de leurs conciliations.

On a remarqué la présence auprès des commanderies de nombre d'individus qui, sans verser d'aucune manière dans l'hérésie, furent pourtant loin d'apparaître comme des chantres de l'orthodoxie aux yeux des autorités ecclésiastiques. Ont ainsi émergé quelques figures significatives d'hommes qui se signalèrent par leur refus d'un ordre clérical et qui furent parmi les plus chauds partisans de la cause toulousaine: les troubadours Cadenet et Gui de Cavaillon, qui finirent leurs jours respectivement comme hospitalier et templier, Gérard II Amie, connétable de Raimon VI (1209-1211) et proche des deux ordres, Gérard II Adhémar, inhumé à la maison du Temple de Montélimar, Peire de la Milice, inhumé à la commanderie templière de Saint-Gilles, et bien d'autres.

169. Une tradition veut que le futur légat de la croisade soit issu d'une famille chevaleresque artésienne, C. Lauranson-Rosaz, «Le Velay», page 51. Mais son origine valentinoise et sa parenté avec les seigneurs de Monteil (aujourd'hui Montélimar) est bien attestée, R. Bayle, Adhémar de Monteil en Orient, mémoire de maîtrise, Université d'Avignon, 1996, p. 6-7 et 112.

205. Le 24 août 1156, il effectue une importante donation foncière entre les mains du maître Peire de Rovira et reconnaît finalement être entré en confraternité en promettant son cheval et ses armes à sa mort.

L'acte prévoit en outre la levée d'un péage à l'une des portes de Montélimar au profit des frères, Cartulaire de Richerenches, n° 129.

A Montélimar, les Hospitaliers possédaient, encore au XVe siècle, deux maisons héritées des Templiers en plus de leur propre établissement (528). Mais à la fin du siècle suivant, l'église Saint-Jean et l'ancienne église du Temple étaient toutes deux ruinées (529).

### **La remise des biens du Temple aux Hospitaliers**

La visite générale de 1338 prouve que, dans l'ensemble, l'intégration des patrimoines du Temple avait été effectuée à cette date:

*B. Beaucage, «La saisie», pages 98-100.*

Pourtant, il s'en faut de beaucoup pour que la dévolution fût complète en Provence. Ainsi, Honoré Bouche prétendit qu'à son époque, beaucoup de biens templiers étaient encore en des mains laïques:

*H. Bouche, La chorographie, tome II, page 333.*

En 1373, autour de Montélimar, donc en Dauphiné cette fois-ci, l'ordre de Saint-Jean se trouva encore contraint d'arrester plusieurs membres provenant du Temple, mais dont il n'avait jamais pu s'assurer la transmission effective:

*B. Beaucage, «Les Alpes du Sud en 1338», page 121.*

*Sources: Extrait de l'ouvrage de Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) — Presses Universitaires de Lyon — 2005 — [Livre numérique Google](#)*

*206. Il apparaît surtout dans le cartulaire de Richerenches pour approuver et confirmer des donations faites sous son dominium, Cartulaire de Richerenches, n° 51 (23 octobre 1150) et 227 (1180).*

*Le 5 septembre 1157, alors qu'il vient de succéder à son frère comme seigneur de Montélimar, il confirme les donations effectuées par ce dernier l'année précédente et y rajoute l'exemption du paiement de la lesde et d'autres péages pour le transport de biens de l'ordre, n° 130.*

*Le 15 février 1174 enfin, il confirme en grande pompe, en présence de tous ses amis, des évêques de Vaison et de Saint-Paul, et de tous les frères de Richerenches, les biens acquis par les Templiers sur ses terres, n° 201.*

*207. Il concédera encore en 1230 l'usage de l'eau du Jabron pour faire tourner les moulins de l'ordre, baron de Coston, Histoire de Montélimar, tome I, page 92.*

*Ripert-Monclar, Cartulaire de Richerenches, pages XCVII-XCVIII, a aussi relevé les relations avec les moines-soldats, d'autres Adhémar dont il présume l'appartenance au même lignage.*

*Citons notamment un certain Uc Adhémar, très souvent présent dans le cartulaire dans un rôle de témoin, de fidéjusseur ou de conseiller entre 1150 et 1175 et Pons Adhémar, frère du Temple à Roaix en 1178, Cartulaire de Roaix, n° 139.*

*453. Chartrier du Temple d'Arles, n° 004 (cimiterio Sancte Marie de Milicia), 023 et 049 ; Chartrier du Temple de Saint-Gilles, n° 041 ; CTAV, n° 70-71; Coston, Histoire de Montélimar, tome I, page 92; Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), B 464 (23 janvier 1325).*

*454. A Saint-Gilles, il y a dans le cimetière un puits et un ormeau, Chartrier du Temple de Saint-Gilles, n° 458. A Marseille, une sépulture sert de point de repère dans un bornage, Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), B 464. A Aix, est attesté le tombeau de*

*Dragonet de Mondragon (mort 1311), Y. Esquieu, «L'église», pages 116-117.*

*528. Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 56 H 124, folio 54v (1429): Membrum Templi Montilii habet duas domos videlicet unam domum infra muros castra Montiliis et aliam extra muros; et 56 H 125, folio 65 (1495). La maison hors les murs s'applique sans doute au membre de Boynesac.*

*529. A. Lacroix, L'arrondissement de Montélimar, page 315 (d'après une visite de 1597).*

*532. Au XVIIIe siècle, à Montélimar, subsiste le souvenir de la «rue et de la place du Temple» et à Saint-Paul existe aussi une «placette de la commanderie», Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 56 H 3415 et 56 H 3435.*

*32. H. Finke, Papsttum, tome 2, page 344: ad mandatum dicti magni preceptoris, cui non fuit ausus resistere, cum esset frater domini Geraudi Audemarii domini sui carnalis.*

*Sources: Extrait de l'ouvrage de Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) — Presses Universitaires de Lyon — 2005 — [Livre numérique Google](#)*

## **Les Templiers de Montélimar et le Procès**

D'autres Templiers issus de diocèses languedociens ou provençaux n'apparaissent en revanche que dans les registres parisiens 60. Certains d'entre eux se portèrent volontaires pour défendre l'ordre en mars 1310, comme Guilhem de Ranco, Peire de Agusano ou Peire Jubini.

*60. Pons Tortose et Estève Saurini, du diocèse de Nîmes, furent interrogés en février-avril 1310. Raimon de Fara (Montélimar) est passé devant la commission royale en novembre 1307. Un certain nombre de frères venaient en outre des diocèses de Maguelone et Aix.*

## **Michelet tome I, page 70, 106-107, 130**

Eisdem die et loco fuerunt simul adducti coram eisdem dominis commissariis fratres subscripti, qui adducti fuisse dicebantur de seneschallia Carcassonensi, videlicet fratres P. de Mossio Narbonensis, J. Maurini Narbonensis, Raymondus de Corbes Elnensis, Guillelmus de Nebias Narbonensis, Raymondus de Pruhanis Narbonensis, Poncius Tortossa Nemausensis, J. Cassanhas Carcassonensis, Arnaldus de Spel Appamiensis, Johannes Olibe Tholosane, Guillelmus de Castro Novo Carcassonensis, Stephanus Saurini Uticensis, Johannes Amelii Carcassonensis, Raymondus de Roianis Agatensis, Poncius Espes Biterensis, Martinus Rebol Agatensis, Bertrandus de Moleta de Anicio, Bartholamus Andree Agatensis, Guillelmus de Fluxo miles Appamiensis, P. de

Terrasone Petragoricensis, Bertrandus Cascavelli Agatensis, P. Stephani Agatensis, Bertrandus Aiuda Dieu presbyter Magalonensis diocesium. Qui sigillatim et separatim requisiti, si volebant dictum ordinem deffendere ab hiis que sibi imponebantur, dixerunt quod sic, adiciens dictus P. Stephani: Pro posse.

Noms des Templiers du diocèse de Nîmes au tome I:

Petrus de Agusano Nemausensis, Petrus Gibellini Nemausensis, Petrus de Agusano Nemausensis, Petrus Jubini Nemausensis, Stephanus Saurini Nemausensis, Poncius Tortossa Nemausensis diocesium: Diocèse de Nîmes.

### **Michelet tome II, page 155 et 359**

Credit tamen quod predicta illicita confessata per eum, facta et dicta in presencia predictorum, intervenirent communiter in recepcionibus aliorum fratrum ordinis vel post, licet viderit duos recipi, in quorum recepcionibus nichil illicitum intervenerit, quod ipse sciverit vel audiverit dici, videlicet fratrem Guigonem de Namans militem, detentum in diocesi Ruthenensi, quem recepit frater Hugo de Penrando, in quadam capella domus Templi de Montilio Ademari, sunt sex anni vel circa, presentibus dicto fratre Guidone Ademari et fratre Iacobo de Mallavalle serviente, quem credit vivere, et ibidem, et per eumdem, et eodem modo, et eisdem presentibus, fuit receptus frater Mondetus de Fara miles, de Montilio Ademari, qui detinetur Parisius.

Item frater Raymundus de Fara miles dicti ordinis, etatis XXI anni vel circa, juratus eodem modo, bona voluntate et spontanea de se et aliis in causa fidei dicere veritatem, et interrogatus de tempore et modo sue recepcionis, dixit per juramentum suum quod fuit receptus in domo Templi de Montelio Ademari, per fratrem Hugonem de Peraudo, tres anni sunt vel circa, presentibus fratre Guidone Goemorii et quibusdam aliis de quorum nominibus non recolit.

*Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.*

### **Maison du Temple de Montélimar**

Lorsque Richerenches fut fondée il ne paraissait pas que l'influence allait toucher les grandes seigneuries du Dauphiné. C'est ainsi qu'après plusieurs donations faites par les seigneurs de Monteil, les Templiers établirent une de leur maison sur le passage du Rhône et en firent une commanderie.

La première donation concernant les biens du Temple de Montélimar fut passée le 24 août 1156 lorsque Guillaume Hugues de Montélimar fait son testament. S'affiliant à

l'Ordre du Temple, il promet qu'à sa mort il donnera son cheval, mais qu'en cas où il n'aurait plus rien, ce don serait remplacé par 500 sous à prendre sur le péage de la porte de la ville (52).

Le 5 septembre 1157, Géraud Adhémar exempte les Templiers de Richerenches de tous les leydes et péages dans ses domaines. Or les dits domaines s'étendaient aux environs de Montélimar, mais la première mention concernant la commanderie titulaire date du 6 août 1229. Ce jour-là les bâtiments et une église étaient déjà construits puisque Mabilie, épouse de Géraud Adhémar, donne aux Templiers une somme d'argent pour l'entretien, à perpétuité, d'un prêtre pour célébrer l'office dans l'église Notre-Dame du Temple où se trouve l'épithaphe de son époux. A cela Géraud, le fils, ajoute 100 sous viennois de cens à prendre sur le leyde et le péage de la ville (53).

Les mentions que nous avons sur la vie des templiers de Montélimar sont rares mais assez explicites pour nous donner une juste idée de l'influence et des droits de la commanderie. Le 13 octobre 1259, lors d'une vente, nous apprenons que les templiers possédaient un bois près de Montélimar. Le commandeur Arnaud d'Altena apposa son sceau au document de vente et Guigues, donné du Temple, en fut le témoin (54).

Le 22 juillet 1275, Raymond de Bavas donne par testament la somme de quinze livres à l'église du Temple et demande à être enseveli dans le cimetière de la commanderie, ce qui prouve bien que des droits de sépulture et ecclésiastiques avaient été concédés par l'évêque (55).

Les derniers actes permettent de signaler l'existence de la commanderie de Montélimar sont datés de la fin du XIIIe siècle et concernent surtout les affaires de la ville. Ainsi le 10 août 1280, Giraud Adhémar passe un acte de franchise et d'immunités pour les habitants de Montélimar dans la galerie de la maison du Temple (56). Le 30 décembre suivant, le même seigneur passe une concorde avec Lambert, tous deux seigneurs du lieu dans laquelle il est précisé que Guigues Adhémar, frère de Giraud, est commandeur du Temple de Montélimar (57). Cette concorde n'aboutit qu'à octroyer certaines récompenses aux habitants de Montélimar, puisque le 25 janvier 1281, Géraud Adhémar réunit une assemblée ordinaire dans la maison du Temple de la ville au cours de laquelle il exempta ses hommes des veilles et rondes et leur donna le droit de faire paître dans les forêts seigneuriales et d'en prendre le bois (58).

## **Commandeurs de Montélimar**

Arnaud d'Altena, 1259-1260

Guigues Adhémar, 1280 — sera maître en Provence de 1291 à 1301.

*Sources: Laurent Dailliez — Les Templiers en Provence — Alpes-Méditerranée Editions, 1977, Impres'Sud — Nice*

52. — Ripert-Monclar. *Cartulaire de Richerenches. n° 148 — Chevalier, Regests, Dauphinois. n°4001.*

53. — Grenoble, *Archives Départementales, B.3913 — IV. 12.*

54. — Valence, *Archives Départementales, H. Temple.*

55. — Lacroix dans *Bulletin de la Société Académique et archéologique de la Drôme. 1894. n°28, p. 185-186.*

56. — Copie de 1354. *Archives municipales de Montélimar et Archives privées, fol. 38 — Chevalier, Cartulaire municipal de Montélimar, n° 25.*

57. — *Ibid.*, fol 38 et n° 25.

58. — Grenoble, *Archives Départementales, tome III H. 362.*

*Sources: Laurent Dailliez — Les Templiers en Provence — Alpes-Méditerranée Editions, 1977, Impres'Sud — Nice*

## Maison du Temple de Montélimar

Le Temple de Montélimar possédait une chapelle, il était situé dans la ville même de Montélimar ; un chevalier du Temple «Raymond ou Mondet de la Fare», entendu lors du procès le 7 novembre 1307, âgé de 21 ans, y avait été reçu trois ans plutôt par «Hue de Perraud» Il est aussi parlé durant ce procès mais, cette fois si en Rouergue d'un Templiers reçu en la même chapelle de Montélimar, à la même époque toujours par «Hue de Perraud», en présence de Frère Guigue Adémar, chevalier de Montélimar.

Ce même Guigue Adémar était Précepteur du Temple en Provence, il est à supposer que le Temple de Montélimar était sous sa dépendance.

*Sources: Trudon des Ormes : Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.*

## Maison du Temple de Montélimar

Les Templiers furent abolis en 1311-1312 par le concile de Vienne sur les instances de Philippe le Bel. Leur commanderie de Notre-Dame-de-Theronc a été ruinée depuis longtemps mais l'église romane où ils célébraient les offices existe encore. Elle est à une nef sans chapelles et mesure 12 mètres de long sur 6 de large large En 1235 une difficulté surgit entre eux et l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux mais l'évêque d'Orange la termina en décidant que le commandeur recevrait le prélat tricastin une fois chaque année dans le château de Chamier avec tout le respect dû à sa dignité et



donnerait à souper et à dîner à l'évêque et à ses gens:

*Histoire de l'Eglise de Saint-Paul page 88.*

Pareille redevance constituait un fief de paisse feu «dum procurationis» et rappelait aux Templiers les libéralités des prélats tricastins et de leurs diocésains comme celles de Hugues de Montségur en 1138 à Arnaud de Bedos maître des Templiers de Provence originaire peut être de Châteauneuf-du-Rhône où nous avons trouvé une famille de ce nom et de Bertrand de Baumes qui céda à l'Ordre l'église et le quartier Saint Jean dans la cité épiscopale:

*Histoire de l'Eglise de Saint-Paul page 88.*

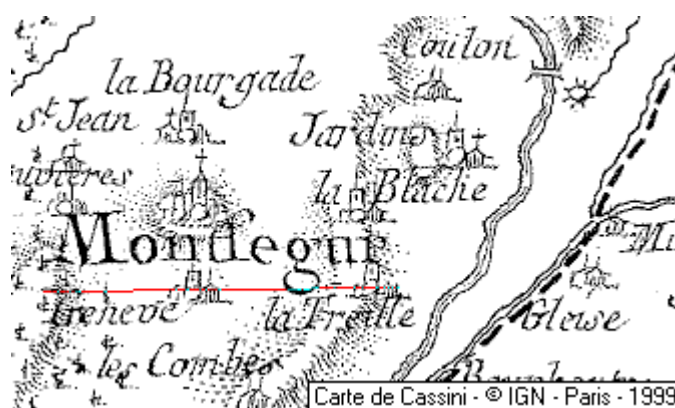
*Sources: L'arrondissement de Montélimar: géographie, histoire et statistique, Volumes 1-2 — Par André Lacroix.*

Top

## Montségur-sur-Lauzon (26)

Domaine du Temple Montségur-sur-Lauzon

*Département: Drôme, Arrondissement: Nyons, Canton: Saint-Paul-Trois-Châteaux - 26*



*Localisation: Domaine du Temple Montségur-sur-Lauzon*

Les Templiers possédaient quelques biens à Montségur-sur-Lauzon, nous lisons dans les chartes de Richerenches comptent en effet plusieurs mentions de transferts d'hommes, souvent accompagnés de leurs progénitures, en faveur du Temple: Cartulaire de Richerenches, n° 44 - Un homme à Montségur-sur-Lauzon avec toutes ses possessions et son tènement, [1142].

*Sources: Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon -*

## Saint-Paul-Trois-Châteaux (26)

Maison du Temple de Saint-Paul-Trois-Châteaux

*Département: Drôme, Arrondissement: Nyons, Canton: Le Tricastin - 26*



*Localisation: Maison du Temple de Saint-Paul-Trois-Châteaux*

Le 19 mars 1136, Arnaut de Bedos, est à Saint-Paul-Trois-Châteaux où il reçoit des mains de l'évêque Pons de Grillon et de membres de la noblesse locale une église Saint-Jean, ainsi qu'un palacium et des emplacements attenants. Cette importante donation est aussitôt complétée par quelques terres offertes par quatre autres familles.

*Arnaut de Bedos est accompagné de deux frères: Gaudemart de Salis, dont c'est la seule apparition dans le cartulaire de Richerenches, et Uc de Panaz, que l'on retrouvera à la tête de cette commanderie de 1141 à 1144, Cartulaire de Richerenches, n° 128 et 27 (19 mars 1136)*

Les biens acquis dès les années 1130 au coeur des cités de Saint-Paul-trois-Châteaux ou d'Orange, nous échappe en grande partie. Mais, nous savons que dès 1136, ce n'est pas moins d'une vingtaine de représentant de la chevalerie locale, au nombre desquels les familles de Pierrelatte, de Saint-Paul et Viadier, que le Frère Arnaut de Bedos de la chevalerie du Temple, reçoit de très important dons au coeur de la cité. De plus, la famille de Saint-Paul, donnera quatre chevaliers au Temple, celle de Viadier n'en donnera qu'un, mais se désistera de quelques vignes en faveurs de Richerenches.

*Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. PUL*

## Saint-Paul-Trois-Châteaux

On trouve Saint-Paul-Trois-Châteaux, l'église de Saint-Jean. Ponce de Grillon, évêque de cette ville, témoin de la donation que Hugues de Montségur fit en 1138 aux Templiers de Richerenches, donna de son côté aux Templiers l'église et le quartier de saint Jean, situés dans la cité de Saint-Paul. A l'extinction des Templiers, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem héritèrent de leurs biens de Saint-Paul, notamment de ceux du quartier de St-Jean.

*Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Tome 44, année 1910. Editeur: Secrétariat de la société Valence*

Voir l'étude réalisée par l'Abbé E. Malbois sur [Saint-Paul-Trois-Châteaux](#)

Top

## Saint-Raphaël (Drôme) (26)

Biens du Temple à Saint-Raphaël, Drôme

*Département: Drôme, Arrondissement: Nyons, Canton: Saint-Paul-Trois-Châteaux, Commune: Solérieux - 26*



*Localisation: Biens du Temple à Saint-Raphaël, Drôme*

**Saint-Raphael**, village commune de Solérieux

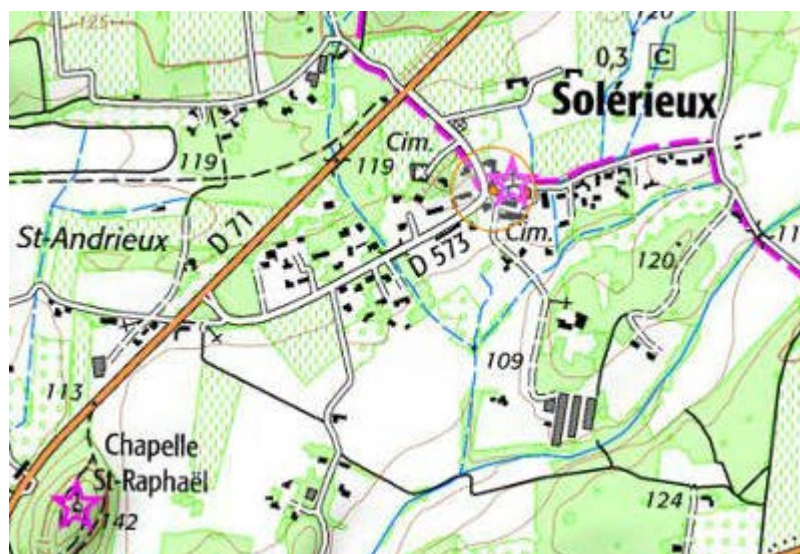
- Saint-Raphau, 1540 (Inventaire de la chambre des comptes)
- Ancienne dépendance de l'Ordre du Temple, commanderie de Richerenches, passée à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.
- Cet établissement fut uni à la chambre apostolique de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1320.

*Sources: Dictionnaire topographique du département de la Drôme, par J. Brun-Durand. Paris Imprimerie Nationale M DCCC*

## Solérieux (26)

### Maison du Temple de Solérieux

*Département: Drôme, Arrondissement: Nyons, Canton: Saint-Paul-Trois-Château - 26*



*Localisation: Maison du Temple de Solérieux*

A Solérieux, les Templiers de Saint-Paul-Trois-Châteaux, y possédaient des biens considérables

*Sources: Baron de Coston. Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Tome V, année 1870. Editeur:*

*Secrétariat de la société Valence*

### Maison du Temple de Solérieux

Le 21 juin 1317, le Saint-Siège estimant que l'Hôpital avait déjà retiré un énorme bénéfice de l'héritage templier, obligea ce dernier à lui rétrocéder tous les anciens biens du Temple dans le Venaissin, ainsi que certaines de ses propres possessions. Le domaine pontifical s'enrichit ainsi de parts seigneuriales et de fortifications dans plusieurs castra (Cairanne, Montaigu, Buisson, Valréas, Richerenches-Bourbouton...), d'églises (Saint-Vincent près de Saint-Paul, Sainte-Cécile...) et de possessions en divers autres lieux (Solérieux, Saint-Roman de Malegarde, Lagarde-Paréol, Pierrelatte, Lapalud, Villedieu, Mornas, Bonpas, Pernes, Malaucène...).

*Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon*

## Maison du Temple de Solérieux

D'après ce que j'ai lu sur diverses archives, Les Maisons du Temple de Cairane, au diocèse de Vaison, avec le château, la seigneurie et l'église de ce lieu ; ainsi que Montaigu, Solérieux, Saint-Raphaël, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ces dit biens ont été séquestrés par le Pape Clément V, qui les donna au chapitre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, lequel prétend (selon une ancienne tradition), que Solérieux lui appartenait, aussi en vertu d'une donation qui lui fit le cardinal Jean de Marelli, le 11 de janvier l'an 1387. Ce cardinal affectionnait le chapitre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, vue qu'il avait eu l'administration de ce dit chapitre et de l'évêché. Ces mêmes chanoines disent encore, que Raymond des Baux, prince d'Orange, leur vendit une portion de Solérieux. Quoi qu'il en soit, le chapitre de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux possède naturellement les deux fiefs de Solérieux et de Saint-Raphaël et ce jusqu'en 1768. Ils en prêtaient hommage à la chambre apostolique de Carpentras. Ils y exercent la haute, moyenne et basse justice, et ils perçoivent le douzième des fruits.

*Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules. Par Jean-Joseph Expilly Volume 6. Année M. DCC. LXX.*

*Et Académie de Nîmes. 1904.*

Top

## Temple (Le) Drôme (26)

Lieux Le Temple dans le département de la Drôme, pour certains lieux-dits, ils ont disparu et ne peuvent donc pas être localiser sur les cartes de Cassini, IGN ou d'Etat-Major.

## Le Temple

*Département: Drôme, Arrondissement: Valence, Canton: Saint-Vallier, Commune: Albon - 26*



*Localisation: Le Temple d'Albon*

Temple (Le), quartier de la commune d'Albon.

- Templum de Albba (pour Albo, XIVE siècle (Pouillé de Vienne)
- Le Temple d'Albon, 1645 (Archives de la Drôme, E 2198)
- Ancienne Maison du Temple, unie sous les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à la commanderie de Lachal, après 1312.

## Le Temple

*Département: Drôme, Arrondissement: Nyons, Canton: Nyons et Baronnie, Commune: Lachau - 26*

Le Temple, ruiné, commune de Lachau.

- Templum de Calvia, 1308 (Archives des Bouches-sur-Rhône, B 155)
- Restes ou ruines d'une Maison du Temple, qui avait des dépendances à Séderon (Drôme) et à Sainte-Colombe (Hautes-Alpes), et qui fut supprimée en 1308.

*Il n'y a plus aucune trace du nom Temple*

## Le Temple

*Département: Drôme, Arrondissement et Canton: Valence - 26*

Le Temple, lieu détruit, sur la commune de Valence ou du Bourg-des-Valences, dans lequel se trouvait une Maison du Temple.

- Fratres Templi Salomonis, 1183 (Cartulaire du Bourg-lès-Valences)
- Domus Templi de Valencia, 1201 (Cartulaire Durbon)
- Ecclesia Templi Valentinensis, (1371 (Archives de la Drôme, E 2465)
- La Coste du Temple, 1611 (Terrier de Ruynat)
- Après 1312, et la suppression de l'Ordre du Temple, cette Maison du Temple fut unie aux biens des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qu'ils avaient à Valence.

*Il n'y a plus aucune trace du nom Temple*

## Les Temples

*Département: Drôme, Arrondissement: Die, Canton: Dieulefit, Commune: Puy-Saint-Martin - 26*



*Localisation: Les Temples de Puy-Saint-Martin*

Temples (Les), quartier de la commune de Puy-Saint-Martin

— La Terre du Temple, 1529 (Archives de la Drôme, E 569)

— Le Temple, 1636 (parcelle)

— Les Temple furent sous les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, des dépendances de la ferme la Dromette, puis de la commanderie de Montélimar.

*Sur la carte de Cassini, le lieu Les Temples est nommé commanderie*



*Localisation: Les Temples de Puy-Saint-Martin*

## Les Temples

*Département: Drôme, Arrondissement: Nyons, Canton: Nyons et Baronnies - 26*

Temple (Les), quartier de la commune de Montbrun-les-Bains.

*Il n'y a plus aucune trace du nom Temple*

## Dromette

*Département: Drôme, Arrondissement: Nyons, Canton: Montélimar - 26*



*Localisation: Le Temple de Dromette*

Dromette, quartier de la commune de Montélimar

— Dromella (sic), 1371 (Archives de la Drôme E 2465)

— Ancienne ferme de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dépendance de la commanderie de Montélimar et ansuite dépendance de la commanderie de Valence.

*Sources: Dictionnaire topographique du dépatement de la Drôme, par J. Brun-Durand. Paris Imprimerie Nationale M DCCC*

*XCI*

Top

## **Valdrôme (26)**

Maison du Temple de Valdrôme

*Département: Drôme, Arrondissement: Die, Canton: Le Diois - 26*



*Localisation: Maison du Temple de Valdrôme*



En 1226, l'évêque Bertrand y fonda une commanderie de Templiers, qui avaient déjà un prieuré à Recoubeau-Jansac.

Il les dota richement ; il leur donna toutes les églises de Valdrôme, de la Bâtie-des-Fonds et des Prés, ainsi que des fonds de terre, des dîmes, des censes et la juridiction sur 80 habitants, le tout sous la redevance annuelle de 200 setiers de froment et de blé, et de 8 sous viennois.

Pour les amateurs de détails de ce genre, j'ajouterai que les dîmes étaient à raison du vingtième pour les blés, vins, légumes, agneaux et chevreaux, et du trentième pour les raisins.

Cette commanderie a laissé des souvenirs à Valdrôme et dans les environs ; maints endroits y portent encore le nom des Templiers. Elle s'enrichit assez rapidement, comme le font d'ordinaire les établissements religieux.

Voici quelles furent ses principales dépendances : Le prieuré de Recoubeau-Jansac dont j'ai déjà dit un mot.

En 1240, l'empereur Frédéric l'augmenta d'un domaine situé sur les bords de la Drôme, et cette donation fut confirmée par Bertrand de Mison, seigneur du lieu.

— Au col de Cabre, le pâturage et les directes concédés par Armand et Raimbaud de Flotte, en 1254.

— Au col de Menée et à Châtillon, des granges qui furent usurpées par la commanderie de Trièves, puis restituées à celle de Valdrôme en 1345.

— Au Villard de Boulc, des tasques (droits sur les blés et les fruits) et des dîmes qui furent réglées par une sentence arbitrale de l'an 1320, lors d'un différend entre le commandeur et Raymond des Baux, seigneur de Boulc.

— A la Caise, près de Lus-la-Croix-Haute, une maison et une chapelle détruites pendant les guerres de religion.

— A Aix, à Montmaur, à Beaurières, à Saint-Dizier et à Sigottier (Hautes-Alpes), des directes.

— A Die, une pension sur une maison et un jardin acquis, en 1528, d'Honoré des Herbeys, conseiller au Parlement de Grenoble.

Lors de l'abolition de l'ordre des Templiers (1312), la commanderie de Valdrôme fut donnée aux chevaliers de Malte et devint une des dépendances du grand prieuré de Saint-Gilles. Elle fut alors affectée aux chapelains conventuels et frères servant d'armes.

Le commandeur qui était censé l'administrer, n'y venait que bien rarement et en percevait les revenus par un fermier. Ces revenus étaient estimés, en 1735, à 1,400 livres (1).

*1. — Inventaire de la chambre des comptes, (Dénombrement fourni le 3 avril 1540 par le commandeur Antoine Granier)*

*— Archives départementales des Bouches-du-Rhône, série H, (fonds de Saint-Gilles)*

Par suite de cette fondation et de la juridiction qui y était attachée, les Templiers devinrent comme les Meuillon, les Artaud et les d'Agoult, coseigneurs pariers de Valdrôme ; mais leur juridiction fut reprise un siècle plus tard par l'un des successeurs de l'évêque Bertrand.

Ce fut Amédée de Genève, grand prélat fort soigneux de son temporel, qui commença à réduire les coseigneurs sous l'autorité de l'église.

En 1254 (2), Raymond de Meuillon, au moment de quitter le monde pour entrer dans l'ordre de saint Dominique, lui fit donation de tout ce qu'il possédait à Valdrôme.

*2. Je trouve cette date qui n'est pas indiquée par Columbi (locution citée, page 127) dans le Dictionnaire historique et topographique du Dauphiné, par Guy Allard (Manuscrit de la Bibliothèque de Grenoble), Tome III, article de Laval-Drôme. Cet auteur dit que l'évêque acquit la portion des Meuillon.*

Le 17 septembre 1322, — peut être lorsque les chevaliers de Malte prirent possession de la commanderie, — l'évêque Guillaume de Roussillon modifia les conditions de la donation faite en 1226 aux Templiers. Il réduisit à 45 la pension de 200 setiers de blé qu'ils devaient à l'église de Die, et, en échange, ils abandonnèrent leur juridiction sur 80 habitants (3).

*3. Mémoire pour Mre Daniel Joseph de Cosnac, évêque et comte de Die... contre M. le président de Ponnat... infol de 64 pages (Grenoble, A. Faure), pages 39 et 40.*

Par suite de ce traité, les chevaliers cessèrent d'être coseigneurs de Valdrôme, où ils sont restés jusqu'à la Révolution à titre de simples possesseurs de fief. Ils y conservèrent le droit de patronage, c'est-à-dire que lors de la vacance de la cure, ils présentaient à l'évêque un ecclésiastique de leur choix pour le remplacer.

Le 3 mars 1370, Louis de Villars conclut un échange avec Guillaume Artaud, l'un des

descendants de Josserand, seigneur de Luc. Artaud lui céda tout ce qu'il avait à Valdrôme, et l'évêque lui donna la vingt-quatrième partie de sa terre de la Motte.

Cette parerie était la troisième que les évêques réunissaient à leur domaine ; il leur restait encore à acquérir la plus importante, celles des d'Agoult.

*Sources: Rochas, Adolphe. Recherches sur les seigneurs de Valdrôme en Diois. 2e édition, page 7. Valence, Juillet 1870 -*

**Bnf**

Valdrôme, commune: La Bâtie-des-Fonds.

— Vallis Droma, 1206 (Repertoire Sancti-Ruffi)

— Vaudroma, 1244 (J. Chevalier, Histoire de Die, I, 483)

— Ecclesia Sancti Saturnini Vallis Drome, 1059 (Visite épiscopale)

— Cette église devint celle d'une Maison de Templiers, fondée en 1226.

— Elle fut lèguée, en 1312, à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui fut une commanderie de frères servants.

— Preceptoria Vallis Drome, XIVe siècle (Pouillé de Die)

— Le commandeur avait, avec les dîmes de cette paroisse, celles de La Bâtie-des-Fonds et des Prés.

*Sources: Dictionnaire topographique du département de la Drôme, par J. Brun-Durand. Paris Imprimerie Nationale M DCCC XCI*

Le voyage et les études de ce Jean Malsang, — sans doute l'un des dominicains apostats du couvent de Die, — entrepris aux frais d'une petite paroisse comme Valdrôme, témoignent de l'exaltation religieuse qui enflammait alors les esprits. Malheureusement, les choses n'y restèrent pas toujours dans le domaine des abstractions théologiques.

De graves excès, — inséparables, paraît-il, de toutes grandes commotions, — y furent commis. Die leur en avait donné l'exemple. Les habitants dévastèrent le château des évêques et la commanderie ; ils brûlèrent tous les titres de redevances féodales qu'ils y trouvèrent, et pendirent un malheureux nommé Boisset, père du châtelain, qui s'était rendu odieux par des prêts usuraires. Quelques temps après, ils convertirent l'église en temple et démolirent presque entièrement le château et la commanderie.

## **Maison du Temple de Valdrôme**

Valdrôme (vallis Dromoe, vallée de la Drôme), était avant 1790 une communauté de l'élection de Montélimar, subdélégation de Crest, bailliage de Die, formant une paroisse

du diocèse de Die, dont l'église, dédiée tout d'abord à Saint-Pierre, dépendait de l'abbaye de Saint-Ruf. Placée ensuite sous le vocable de saint Saturnin, cette église devint celle d'une commanderie de Templiers, fondée en 1226 et passée en 1312 à l'ordre de saint Jean de Jérusalem, qui en fit une commanderie de frères servants.

Sources: *André Mailhet. La Vallée de la Drôme. Histoire de Die, page 208. Paris 1897. - Bnf*

Top

## Valence (26)

Maison du Temple et commanderie de l'Hôpital de Valence

*Département: Drôme, Arrondissement et Canton: Valence - 26*



Sources: *Maison du Temple de Valence*

Il nous est parvenu fort peu d'indications sur l'histoire éphémère des établissements des Templiers en Dauphiné. Mais on sait que là comme partout leurs biens passèrent à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Cette commanderie de Saint-Vincent avait ainsi le nom d'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem.

En 1352, Frère Pierre Bajuli, commandeur de la maison de l'hôpital Saint Jean.

En 1375, André Chapuyronis, soldat de l'hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem.

En 1504, Frère Jean-Pierre de Ruynas, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Saint-Vincent-lès-Valence.

En 1583, noble Frère Jacques de Gênas, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem et commandeur de Saint-Vincent-les-Valence, etc., etc.

Ces différents titres disent assez comment l'hôpital Saint-Vincent et l'hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem ne forment qu'un seul et même établissement.

« Le chef de cette commanderie qui est à Valence consistait jadis en une église sous le titre de Saint-Vincent, et joignant laquelle était une maison ou couvent dans lequel vivaient, sous la conduite du commandeur, plusieurs chevaliers, des donas, un sacristain et des Sœurs de l'ordre. L'emplacement de cette église était hors la ville de Valence ; aussi le titre de cette commanderie est *praeceptorium sancti Vincentii prope et extra muros civitatis Valentiae* (1)..... »

#### *5. Commanderie de Saint-Vincent de Valence, aux archives de la préfecture.*

L'église et maison ou couvent ci-devant, qui composaient le chef de cette commanderie, qui se situait au Polygone, furent rasés et démolis en 1561, par les troupes du baron des Adrets, ce qui résulte des améliorissements (sic) de cette commanderie ou soit du verbal des mêmes fait en octobre 1623.

On assure que les matériaux des mêmes furent employés à la construction de la citadelle de Valence. »

On sait que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient été mis en possession des biens des Templiers, lorsque ceux-ci furent violemment supprimés. Mais il paraît que les Hospitaliers possédaient déjà cette, commanderie de Valence, lorsque les chevaliers de la milice du Temple cessèrent d'exister. Cet arrêt, pour ceux-ci, est du 13 octobre 1307 ; et nous avons vu que dès le XIIe siècle (en 1191) il avait une commanderie et plus ou moins longtemps avant cela même, un hôpital de Saint-Vincent à Valence.

Les deux commanderies ont existé en même temps, celle des Hospitaliers sous le nom de Saint-Vincent, et celle des Templiers sous celui de Saint-Emilien. Cela résulte formellement de la note suivante : « Il paraît que cet établissement (la commanderie de Saint-Vincent) est patrimonial aux Hospitaliers et que les Templiers en avaient un autre à Valence, ce qui résulte d'un titre que j'ai dans mes archives de Saint-Vincent, dans le sac des recettes foraines, portant donation faite par devant François, évêque de Valence, — (c'est Foulques, qui prit possession de l'évêché de Valence en 1187 et l'occupait jusqu'au 2 janvier 1199, date de sa mort), — de la part de Pierre Mirabel qui, devant faire le voyage d'outre-mer, donna certaine terre située à Loriol, etc., aux Frères du Temple de Salomon habitants dans la maison de Saint-Emilien de Valence. Cet acte est du mois de janvier 1198 (2). »

#### *2. Commanderie de Saint-Vincent de Valence.*

Saint Emilien est le premier pontife inscrit dans la chronologie des évêques de Valence, sous la date de l'an 300. On comprend qu'il ait été choisi pour patron d'une fondation pieuse dans ce diocèse. Mais cette fondation a disparu avec les Templiers qui l'avaient faite, ou peut-être aura-t-elle été englobée dans une fondation de leurs successeurs plus ancienne ou mieux établie ?

C'est ainsi qu'elle aura perdu son nom, dont les souvenirs monumentaux ou historiques ne nous ont laissé aucune trace.

*Sources: Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, page 420, tome IV. Valence 1869. - [Bnf](#)*

## **Le Polygone**, quartier de la commune de Valence

Emplacement d'une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

- Fratres Hospitalis Sancti Sepulcri, 1191 (Cartulaire de Bourg-lès-Valence, 22)
- Domus Hospitalis Jherosolimitani Valentie, 1248 (Cartulaire de Léoncel, 157)
- Preceptoria Sancti Vincenti, prope et extra muros civitatis Valentie, 1315 (Archives de la Drôme, fonds de la commanderie de Valence)
- Preceptoria Hospitalis Valencie, 1504 (Inventaire de Saint-Appollinaire, 1315)
- Connue dès 1191, ruinée en 1562, et à laquelle étaient unies celles de Bayonne, de Montélimar, de Saint-Vincent-de-Charpey et de Téronne (Drôme), plus celle d'Echirolles (Isère)

*Sources: Justin Brun-Durand, Dictionnaire topographique du département de la Drôme, par J. Brun-Durand. Paris Imprimerie Nationale M DCCC XCI*